



Pourquoi l'initiative pour des multinationales responsables est-elle nécessaire?

Allégations par secteur¹



- **Matières premières**: 29 %
- **Informatique**: 16 %
- **Biens de consommation (y compris le textile)**: 15 %
- **Services financiers**: 10 %
- **Aliments/boissons**: 8 %
- **Infrastructures**: 8 %
- **Constructions mécaniques lourdes**: 6 %
- **Pharma/chimie**: 5 %
- **Autres**: 3 %

A l'instar des activités de Shell au Nigeria, de Dow Chemical à Bhopal ou encore des marques de la mode dans des pays à bas salaires, d'innombrables cas illustrent depuis des décennies les violations des droits humains et les atteintes à l'environnement commises par des multinationales. Les sociétés suisses ne font pas exception. C'est ce que démontre une étude récente à partir des données du Centre de Ressources sur les Entreprises & les Droits de l'Homme². Depuis une dizaine d'années, ce centre documente sur son site (business-humanrights.org) les dénonciations de violations des droits humains et offre la possibilité aux entreprises de réagir. Il s'agit de la base de données de ce genre la plus large au monde. Elle ne couvre pourtant qu'une partie des incidents, puisqu'elle présente uniquement les cas portés à l'attention du public par des individus, des ONG ou des médias. Un coup d'œil sur les filières les plus touchées permet d'observer qu'une part importante des dénonciations concerne des secteurs où les entreprises suisses sont fortement représentées, en particulier celui des matières premières.

La Suisse est la 20^e puissance économique mondiale. Toutefois, elle se situe à la 9^e place pour le nombre de cas documentés par pays. Elle se hisse même au 5^e rang si l'on rapporte ces cas au PIB. Plusieurs exemples emblématiques illustrent cette situation.

Glencore au Congo: dégradation de l'environnement et violence policière

En avril 2012, la société zougnoise Glencore déclarait avoir réglé le problème de pollution des eaux provoqué par son usine Luilu en République démocratique du Congo. Toutefois, de nouvelles analyses scientifiques prouvent le contraire. Des échantillons prélevés dans le canal Albert et la rivière Pingiri attestent que ces cours d'eau présentent une concentration de cuivre et de cobalt plusieurs fois supérieure aux limites fixées par l'Organisation mondiale de la santé: la concentration de cuivre y est ainsi jusqu'à 6 fois supérieure et celle en cobalt 53 fois. Les poissons ont disparu de la rivière Luilu et les pâturages d'antan le long des berges ressemblent aujourd'hui à de la «terre brûlée». Les populations qui habitent en aval de la mine ne peuvent utiliser l'eau de la rivière, ni pour leurs besoins quotidiens, ni pour irriguer leurs champs. Ailleurs en RDC, Glencore poursuit également un projet d'exploitation minière dans une réserve de chasse. Les exactions commises par les forces de sécurité y sont monnaie courante. En février 2014, Mutombo Kasuyi est décédé des suites de violences policières dans la concession de la filiale de Glencore à Kolwezi, Kamoto Copper Company (KCC). Ce père de famille la traversait, à la recherche de travail³.

Bata: violations des droits des travailleurs chez un fournisseur

Jusqu'à fin 2013, la fabrique de chaussures sri-lankaise Palla & Co était l'un des sous-traitants de la marque Bata, dont le siège est en Suisse. Selon le syndicat local, Bata était même le principal client de cette usine en août 2012. A cette époque, invoquant des difficultés financières, la direction de Palla a refusé de payer aux ouvriers et aux ouvrières l'augmentation de salaire semestrielle qui leur était due contractuellement. Cette situation s'est reproduite à la fin 2012 ainsi qu'en août 2013. Les négociations entre les syndicats et la direction de l'usine n'ont pas abouti, ce qui a conduit les travailleurs et travailleuses à se mettre en grève.



Au lieu de chercher le dialogue avec les grévistes, Palla a préféré employer la manière forte. En novembre 2013, quinze syndicalistes ont été licenciés. Puis, un mois plus tard, 179 travailleurs et travailleuses syndiqués ont été limogés. Certaines de ces personnes ont été réengagées dans les semaines suivantes, à la condition cependant qu'elles renoncent à s'affilier au syndicat. Actuellement, 92 employés et 12 syndicalistes luttent toujours pour leur emploi. De nombreuses personnes peinent à trouver un autre travail car la direction de Palla semble avoir diffusé des listes avec les noms des personnes licenciées et incité d'autres usines à ne pas les engager. Confrontée à ces violations des droits du travail, Bata a tout d'abord nié avoir une responsabilité dans cette affaire. Plus tard, elle a admis que Palla avait violé le code de conduite de Bata, mais elle a refusé de s'engager pour trouver une solution. Fin 2013, soit une année et demie après le début du conflit, Bata a mis fin à ses relations d'affaires avec Palla, sans avoir jamais cherché à offrir une réparation aux personnes lésées. Ce comportement constitue une grave violation de la responsabilité des entreprises dans le respect des droits humains ainsi que des droits du travail⁴.

Syngenta: herbicide mortel

Syngenta vend du Paraquat dans plusieurs pays en développement, alors même qu'elle sait que ce pesticide controversé ne peut pas y être utilisé d'une manière adéquate. La multinationale bâloise se rend ainsi coresponsable de milliers de cas d'empoisonnement et de décès par an. Le Paraquat – interdit en Suisse depuis 1989 à cause de sa toxicité élevée – est considéré comme l'herbicide le plus mortel du monde. On estime à plus d'un million par an le nombre d'empoisonnements dans le monde dus à des pesticides. Des dizaines de milliers de cas entraînent la mort. Une part non négligeable de ces intoxications provient de l'usage du Paraquat. Les causes d'accident les plus fréquentes sont le manque de vêtements de protection appropriés ainsi que l'emploi de pulvérisateurs défectueux. Dans de nombreux cas, les paysans n'ont pas les moyens d'acheter les équipements requis. Ailleurs, le port de vêtements de protection est rendu difficile par le climat tropical. Syngenta répond aux critiques depuis des années avec les mêmes arguments: le produit est sans danger si on l'emploie correctement, et des millions d'utilisateurs ont déjà bénéficié de programmes de formation. En affirmant cela, elle ignore le fait qu'un usage approprié du Paraquat et le respect des standards de sécurité requis sont illusoire pour de nombreuses personnes dans la plupart des pays. Les programmes de formation n'y changent rien⁵.

Roche et Novartis: tests de médicaments contraires à l'éthique

Les essais cliniques effectués par des entreprises pharmaceutiques comme les firmes suisses Roche et Novartis dans des pays en développement et émergents violent fréquemment les standards éthiques minimaux. Etape essentielle, délicate et très onéreuse du processus de recherche et développement, les tests de médicaments sur des êtres humains sont de plus en plus souvent délocalisés dans des pays où les essais sont bon marché et les régulations faibles. Près d'un essai clinique sur deux est réalisé aujourd'hui dans des pays en développement et émergents. En Chine, par exemple, un essai revient trois fois moins cher qu'aux Etats-Unis et s'effectue en outre bien plus rapidement. Le recrutement de «volontaires» est également beaucoup plus facile dans les pays pauvres, car la participation à des essais cliniques représente souvent le seul moyen d'accéder à des soins médicaux. Des enquêtes conduites en Argentine, en Ukraine, en Russie et en Inde dressent un bilan alarmant: du fait d'une régulation et de contrôles plus laxistes, les risques de non-respect des standards éthiques internationaux et de violations des droits humains y sont élevés. Cela, via l'absence de demande de consentement, l'utilisation abusive de placebos, l'interruption abrupte du traitement à la fin des essais ou encore le



manque de compensation financière en cas d'effets secondaires graves. Quand bien même le produit testé est ensuite mis en vente dans le même pays, son prix est trop élevé pour la plupart des cobayes, qui dès lors n'y ont pas accès. Il arrive par ailleurs que les patients ne soient pas informés du fait que leurs médicaments se trouvent encore en phase d'essai. Les droits de ces personnes sont bafoués⁶.

Neosoft AG: technologie de surveillance pour des escadrons de la mort?

En septembre 2013, la société informatique suisse Neosoft est apparue dans les données du «monde sous surveillance» (Spy Files) publiées par Wikileaks comme étant l'un des rares fabricants suisses de technologies de surveillance haut de gamme. La firme vend notamment le «IMSI-Catcher», un appareil permettant de détecter les téléphones portables et d'identifier les utilisateurs jusqu'à un kilomètre de rayon. En été 2014, une délégation du Bangladesh s'est intéressée à cette technologie: dix membres de l'unité spéciale paramilitaire Rapid Action Battalion (RAB) ont rendu visite à Neosoft. Le RAB a été qualifié d'escadron de la mort par Amnesty International et Human Rights Watch. Depuis 2004, le groupe s'est en effet rendu responsable de plus de 700 morts et de l'enlèvement de nombreux membres de l'opposition. Il reste à prouver si la technologie mortelle a été ou sera livrée au RAB, mais de solides indices pointent dans ce sens.

Dans l'appel d'offres du RAB, publié par l'hebdomadaire *WOZ*, il est demandé qu'une formation sur le site de l'entreprise («factory site») soit dispensée par le fournisseur à «dix officiers pendant une durée de dix jours ouvrables». Selon les documents, la formation comprendrait un cours pour administrateurs de systèmes. Ainsi, le transfert de connaissances serait assuré et les officiers du RAB devraient apprendre à résoudre les problèmes qui pourraient survenir lors de l'utilisation du logiciel. La visite de la délégation bangladaise pourrait bien avoir précisément servi à cela⁸.

En conséquence, le Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) chargé du contrôle des exportations, a déposé plainte contre Neosoft auprès du Ministère public de la Confédération en septembre 2014. Conformément à la Loi sur le principe de la transparence dans l'administration publique, la *Neue Luzerner Zeitung* a pu accéder à la liste des pays faisant l'objet d'une demande pour des exportations de technologies de surveillance. Aux côtés du Bangladesh, on trouve l'Azerbaïdjan, l'Ethiopie, le Venezuela et la Biélorussie. Des demandes d'exportation vers le Yémen, la Chine, la Russie et le Turkménistan ont été finalement retirées. Le SECO admet n'avoir à ce jour jamais interdit de telles exportations. Les obstacles juridiques pour justifier une interdiction sont élevés, puisque la situation des droits humains ne constitue pas un critère légal pour les biens à double usage⁸.

- 1 Source: Kamminga 2015, basées sur 1877 reproches entre 2005 et 2014 sur business-humanrights.org
- 2 Menno T. Kamminga, Utrecht University, *Company Responses to Human Rights Reports: An Empirical Analysis*, 2015. Les chiffres par pays d'origine ont été enrichis par les données de la Banque Mondiale sur le PIB.
- 3 Action de Carême/Pain pour le prochain, [communiqué de presse](http://www.paraguay.ch) du 17.6.2014.
- 4 <http://business-humanrights.org/en/sri-lanka-ngo-calls-on-bata-shoe-company-to-take-responsibility-for-suppliers-dismissal-of-workers-allegedly-due-to-union-activity> et www.cleanclothes.org/news/2014/12/15/tell-bata-to-stop-cut-and-run-sri-lanka
- 5 www.paraquat.ch
- 6 www.ladb.ch/themes-et-contexte/sante/essais-cliniques/
- 7 *WOZ*, 4.9.2014, www.rts.ch/info/suisse/6120656-une-entreprise-suisse-de-cybersurveillance-en-affaires-avec-le-bangladesh.html
- 8 *Neue Luzerner Zeitung*, 8.1.15, «Schleier um Big Brother gelüftet»; *St. Galler Tagblatt*, 6.2.15, «Geheimniskrämerei um Big Brother».